

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

« PAYS DE LAPALISSE »

Délibération N°9**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE :	25
PRESENTS :	21
VOTANTS :	25

L'an **deux mil vingt-six**Le **dix sept septembre à 19 heures**Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes
"PAYS DE LAPALISSE"légalement convoqué en date du 11 septembre 2026 s'est réuni,
à la Salle des Mariages de Lapalisse, en séance ordinaire
publique

sous la présidence de

Madame Stéphanie CHERVIN, Présidente

Étaient présents :

- Commune de ANDELAROCHE : M. CABAUD
- Commune de BARRAIS-BUSSOLLES : Mme THÉVENOUX
- Commune de BERT : M. VIVIER
- Commune de BILLEZOIS : M. PLANCHE
- Commune de DROITURIER : M. GROULY
- Commune de ISSERPENT : Mme TACHON
- Commune de LAPALISSE : Mme CHERVIN. M. BRUNIAU. Mme BUJAN. M. BODIN.
Mme MERLE. Mme BONNEFOY. Mme ROMEUF. M. FUMOUX.
Mme MILCENT DE LA BOUTRESSE
- Commune de PERIGNY : M. DÉMARET
- Commune de SAINT-CHRISTOPHE-EN-BOURBONNAIS : M. MATICHARD, pouvoir du
titulaire Mme DA RIVA
- Commune de SAINT-ETIENNE-DE-VICQ : M. SENETAIRE
- Commune de SAINT-PIERRE-LAVAL : M. LATOUR
- Commune de SAINT-PRIX : M. DÉMONET
- Commune de SERVILLY : M. GAUD

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

- Commune de ISSERPENT : M. SALLES, pouvoir à Mme TACHON
- Commune de LAPALISSE : M. CHERVIER, pouvoir à Mme CHERVIN
- Commune de LAPALISSE : M. MERCIER, pouvoir à M. VIVIER
- Commune de SAINT-PRIX : M. HANGARD, pouvoir à M. DÉMONET

Mme Amandine TACHON a été élue Secrétaire.

Madame la Présidente rappelle aux membres du Conseil
Communautaire que le lieu dédié au télétravail était le Télécenre,
devenu la Microfolie aujourd'hui.

Par conséquent, il est important de proposer un nouveau lieu
pour répondre à des demandes occasionnelles.

Compte tenu de la disponibilité de bureaux à la Maison
France Services, Madame la Présidente propose de créer un tarif pour
le télétravail dans cet espace.

Madame la Présidente rappelle les tarifs de location
appliqués à la Maison France Services :

- | | |
|-----------------------------------|------------------------|
| -salle de réunion : | forfait journée : 50 € |
| -supplément vidéoprojecteur : | forfait journée : 25 € |
| -un bureau : | 1h : 15 € |
| | ½ journée : 40 € |
| | journée : 80 € |
| -Location annuelle (de bureaux) : | 40 € / m² |

OBJET :

**MAISON FRANCE SERVICES
- GRILLE TARIFAIRE -
MODIFICATIONS.**

-copie (en noir et blanc)
réalisée hors du bouquet France Services :

- A4 : 0,30 €
- A3 : 0,50 €

Madame la Présidente propose les nouveaux tarifs suivants :

- espace télétravail :

- 2h : 3 €
- 1/2 journée : 6 €
- journée : 12 €

Pour les locations par des organismes formalisées par un bail professionnel, une décision de la Présidente fixera le tarif.

Le Conseil, entendu les explications de sa Présidente et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'appliquer les tarifs mentionnés ci-dessus pour la location des espaces à la Maison France Services, à compter du 1er octobre 2026.

Fait et délibéré à Lapalisse les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,
La Présidente,
S. CHERVIN,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
« PAYS DE LAPALISSE »

Certifié exécutoire

Transmis en Sous-Préfecture

de Vichy le :

Publié le :

Accusé Réception de la télétransmission

le :

La Présidente,
S. CHERVIN,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
« PAYS DE LAPALISSE »